

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-
MISTASSINI, MERCREDI LE 13 JUILLET 2022 À 19 HEURES.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M. Dave Plourde	Maire d'Albanel
M. André Guy	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Rémi Rousseau	Représ. de Dolbeau-Mistassini
M. Vincent Beckert	Maire de Girardville
M. Daniel Boisclair	Maire de Normandin
M ^{me} Rita Delaunière	Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
M ^{me} Guylaine Proulx	Mairesse de Péribonka
M. René St-Pierre	Maire de St-Augustin
M ^{me} Martine Verville	Mairesse de St-Edmond-les-Plaines
M. Gilles Dufour	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M ^{me} Denise Lamontagne	Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas
M ^{me} Sylvie Coulombe	Mairesse de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE
MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Claude Fortin	Directrice générale et greffière- trésorière
M. Christian Bouchard	Greffier-trésorier adjoint
M ^{me} Sophie Grégoire- Tremblay	Coordonnatrice au développement
M. Tim St-Pierre	Coordonnateur à l'administration

196-07-22

**Adoption des priorités annuelles d'intervention 2022 dans le cadre
du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2**

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 de l'Entente relative au *Fonds régions et ruralité* (FRR) - volet 2 intitulée <*Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*> stipule que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter annuellement ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 287-11-19, le conseil de la MRC a adopté sa <*Planification stratégique 2020-2025*>;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base des priorités identifiées dans ladite *Planification stratégique 2020-2025*, le conseil de la MRC convient que celles-ci seront utilisées à titre de priorités d'intervention pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la fiche technique n° 0717 déposée à la présente réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Sylvie Coulombe,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte, à titre de priorités d'intervention pour l'année 2022, les priorités identifiées dans sa *Planification stratégique 2020-2025* et ce, conformément aux exigences de l'Entente; et,

QUE les priorités annuelles d'intervention de 2022 soient déposées sur le site Internet de la MRC de Maria-Chapdelaine et également de les transmettre au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH).

ADOPTÉE EN DATE DU 13 JUILLET 2022

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT